

**Dahir portant promulgation de la loi n°34-16  
portant approbation de l'Accord de coopération  
commerciale et économique, fait à Rabat le 24  
mars 2016 entre le gouvernement du Royaume du  
Maroc et le Conseil des ministres de Bosnie-  
Herzégovine**

**Dahir n°1-18-48 du 21 ramadan 1439 portant  
promulgation de la loi n°34-16 portant  
approbation de l'Accord de coopération  
commerciale et économique, fait à Rabat le  
24 mars 2016 entre le gouvernement du Royaume  
du Maroc et le Conseil des ministres de  
Bosnie-Herzégovine<sup>1</sup>.**

LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier  
la teneur!

Que Notre Majesté Chérifienne;

Vu la Constitution, notamment ses articles 42, 50 et 55  
(paragraphe 2),

**A DÉCIDÉ CE QUI SUIT:**

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du  
présent dahir, la loi n°34-16 portant approbation de l'Accord de  
coopération commerciale et économique, fait à Rabat le 24 mars 2016 entre  
le gouvernement du Royaume du Maroc et le Conseil des ministres de  
Bosnie-Herzégovine, telle qu'adoptée par la Chambre des représentants et  
la Chambre des conseillers.

Fait à Rabat, le 21 ramadan 1439 (6 juin 2018).

Pour contreseing:

Le Chef du gouvernement,

SAAD DINE EL OTMANI.

---

1 - Bulletin Officiel N°6688 du 21 chaoual 1439 (5-7-2018),1389.

- Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du  
« Bulletin officiel » n°6685 du 11 chaoual 1439 (25 juin 2018).

**Loi n°34-16 portant approbation de l'Accord de coopération commerciale et économique, fait à Rabat le 24 mars 2016 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine**

**Article unique :**

Est approuvé l'Accord de coopération commerciale et économique, fait à Rabat le 24 mars 2016 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Conseil des ministres de Bosnie- Herzégovine.